



CLASSIQUES
GARNIER

THIREAU (Jean-Louis), DOBIGNY-REVERSO (Anne), PRÉVOST (Xavier),
WAREMBOURG (Nicolas), « Préface », *Jus et Consuetudo. Recueil d'articles réunis en
hommage*, p. 7-9

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09633-7.p.0007](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09633-7.p.0007)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de
communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2020. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRÉFACE

Dans son célèbre *Dialogue des avocats*, Antoine Loisel saisit en peu de mots l'influence qu'a jouée Charles Du Moulin sur ses contemporains. « Il a tellement marié et approché le droict romain avec celuy de la France, » écrit-il, « que tous ceux qui sont venus depuis l'ont suivy comme leur maître¹. » À l'image de l'œuvre du juriste dont il a été le biographe, les travaux scientifiques du professeur Jean-Louis Thireau ont constitué un guide très sûr pour ceux qui, « venus depuis l'ont suivy comme leur maître », mettant leurs pas dans les siens afin d'aborder la discipline exigeante de l'histoire du droit. C'est ce magistère scientifique qu'ont voulu honorer les auteurs de ces lignes. Ils ont donc voulu, en composant ce florilège d'articles, témoigner de leur dette intellectuelle à l'égard du professeur Thireau. Ils ont aussi souhaité mettre à la disposition du public les contributions scientifiques les plus significatives de ses recherches. Nous y voyons à la fois un service rendu à la communauté scientifique en même temps qu'un devoir de justice, l'hommage de la gratitude de jeunes historiens du droit, au moment d'un départ en retraite.

La vaste bibliographie du professeur Thireau rassemble plusieurs dizaines de références. Ces travaux d'érudition touchent à l'histoire du droit depuis le Haut Moyen Âge jusqu'à l'Époque contemporaine, à l'histoire du droit privé et du droit public, à l'histoire du droit coutumier et du droit romain en France, à l'histoire des idées politiques, à l'histoire de la doctrine et de la pensée juridiques, à l'histoire de l'enseignement et des facultés de droit, à l'histoire de la justice et de la procédure... Nous avons voulu proposer les contributions qui ont renouvelé les points de vue sur de vastes champs de l'histoire du droit. Peut-on prétendre cependant présenter la richesse d'une œuvre en l'échantillonnant ? Ne trahit-on pas la complexité d'une pensée en isolant quelques pages

1 Voy. Antoine Loisel, *Le Dialogue des Avocats du Parlement de Paris*, in *Opuscules...*, Paris, 1651, p. 82-83.

d'une vaste somme d'articles, où l'un vient souvent compléter un autre, parfois en le nuancant ? Ne risque-t-on pas de réduire arbitrairement aux conclusions provisoires ou partielles d'un article, des décennies de recherche sur une question ?

Sans éluder les difficultés d'une telle entreprise, nous avons cherché à présenter le panorama le plus large, la représentation la plus juste du travail du professeur Thireau, à charge pour le Lecteur d'élargir son point de vue en puisant dans une bibliographie dont nous avons tenté de saisir (exhaustivement ?) toute l'étendue. Ces choix sont éminemment marqués par la subjectivité : ils portent la marque de l'influence qu'ont exercés sur nous les travaux du professeur Thireau. Nous avons choisi d'illustrer d'abord sa contribution à l'étude de la naissance de la norme coutumière, dans le domaine du droit patrimonial de la famille, essentiellement. Ensuite, nous avons reproduit quelques grandes études consacrées aux hautes figures de la doctrine juridique de l'ancienne France. Elles devaient être complétées par plusieurs articles où Jean-Louis Thireau illustre comment nos anciens jurisconsultes sont parvenus à « mari[er] et approch[er] » droits romain et coutumier, pour donner naissance à ce *droit français* dont il est le grand historien. Enfin, quelques contributions consacrées à l'histoire des idées politiques et de la justice nous ont semblé devoir parachever ce tableau.

Anne DOBIGNY-REVERSO
maître de conférences
à l'université d'Angers

Xavier PRÉVOST
professeur à l'université de Bordeaux

Nicolas WAREMBOURG
professeur à l'École de droit
de la Sorbonne – Université Paris 1

Nous adressons nos plus vifs remerciements au Doyen Jean-Louis Halpérin et au Professeur Pierre Bonin. Enfin, et surtout, ce florilège n'aurait pu être réalisé sans l'aimable autorisation des éditeurs des ouvrages et des revues scientifiques dans lesquels ces contributions avaient été publiées à l'origine. Leurs encouragements ont rendu possible un projet dont ils ont souligné unanimement l'urgence et la pertinence. Le Lecteur est redevable à leur bienveillance de l'ouvrage qu'il tient en main.